

**SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le lundi 24 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 septembre 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**Présents** : Y. ARCHAMBAUD, V. FRÉDÉRIC, P. BARTHO, S. BLANCHARD, H. BOISSON, S. GENAUDEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

**Absent** : Pierrick GENEAU.

**Secrétaire de séance** : Hervé BOISSON

Le procès-verbal des réunions du 23 juillet et du 02 août 2012 sont adoptés à l'unanimité.

**2012/09/01 - TRAVERSE DU BOURG**

Le conseil général a revu son projet à la baisse. Le coût de l'étude, la part communale, est de 4 990,13 € (30 % du coût HT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de faire réaliser l'étude,
- prévoira la dépense au budget 2013
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

**2012/09/02 - CARTE COMMUNALE : CRÉATION D'UNE COMMISSION**

Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, il convient de créer une commission qui sera chargée d'étudier toutes les propositions et d'assister aux réunions.

À l'unanimité, sont nommés :

Le Maire, Yves ARCHAMBAUD, Steve BLANCHARD, Stéphane GENAUDEAU, Christian GOUIN et Mariannick LAURAINÉ.

**2012/09/03 - AMÉNAGEMENT BORD DE SEUGNE**

Monsieur le Maire envisage l'acquisition de terrains au bord de la Seugne pour l'aménagement d'une aire de pique-nique.

À l'unanimité, le conseil donne son accord pour contacter les propriétaires.

**2012/09/04 - PROJET DE DONATION TERRAIN DE JP GAUTIER (Fossé et bande de 4 m)**

Monsieur Jean-Paul GAUTIER a émis l'hypothèse de faire don à la commune du fossé situé sur sa parcelle ZC 71 et d'une largeur, de part et d'autre, qui reste à déterminer.

Après en avoir délibéré, le conseil évoque un problème d'accès : il faudrait un chemin pour accéder

au fossé. Ce point reste à l'étude.

## **2012/09/05 - ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION 17**

**Le Maire rappelle** que la commune a, par la délibération du 13 février 2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

**Le Maire expose** que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant ;

**Le conseil municipal**, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 12 juillet 2012 d'attribuer le marché à GENERALI et au courtier d'assurance SOFCAP ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 13 juillet 2012 autorisant le Président du Centre à signer le marché avec la compagnie GENERALI et le courtier SOFCAP ;

Vu l'exposé du Maire ;

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire ; que ce contrat doit être soumis au code des Marchés Publics

### **APPROUVE**

Les taux et prestations négociés pour la collectivité de ST SEURIN DE PALENNE par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

### **DÉCIDE**

D'accepter la proposition du Centre de Gestion ;

D'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au contrat-groupe d'assurance, souscrit en capitalisation <sup>(1)</sup>, pour une durée de quatre années (2013-2016), avec possibilité de résiliation annuelle respectant un préavis de deux mois :

<b>Collectivités et établissements employant moins de 30 agents affiliés à la CNRACL</b>	
<i>Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL</i>	
Décès + Accident de service / maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) + incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) + maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel	<b>Taux applicable sur la</b>

thérapeutique et disponibilité d'office) + maternité / adoption / paternité AVEC UNE FRANCHISE DE 15 JOURS PAR ARRÊT, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	masse salariale assurée 5,85 %
<i>Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public</i>	
Agents effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre :  Accident du travail / maladie imputable au service + maladie grave + maternité / adoption / paternité + maladie ordinaire  AVEC UNE FRANCHISE DE 10 JOURS PAR ARRÊT, DANS LE SEUL CAS DE MALADIE ORDINAIRE	Taux applicable sur la masse salariale assurée 1,10 %

### PREND ACTE

Que les frais du Centre de Gestion, pour la gestion du contrat, s'élèvent à 7 % du montant des cotisations des collectivités et établissements publics adhérents et sont compris dans les taux d'assurance ci-avant déterminés ;

Et à cette fin,

**Autorise le Maire ou son représentant** à signer le bulletin d'adhésion et la convention à intervenir dans le cadre du contrat-groupe.

Que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat-groupe chaque année sous réserve du respect d'un délai de préavis de deux mois.

### 2012/09/06 - DÉCISION MODIFICATIVE 2 (PANNEAUX DES NOMS DE RUE)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour financer l'achat des panneaux des noms de rue les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2012 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
21578 - 46	Panneaux signalisation	340,00 €	
10222	FCTVA		340,00 €
	TOTAL	340,00 €	340,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### 2012/09/07 - TONDEUSE AUTOPORTÉE

Monsieur le Maire fait part au conseil que suite aux différents dysfonctionnements du tracteur tondeuse, il a fréquemment été en contact avec le service technique du concessionnaire.

Il a négocié la reprise du matériel au prix d'achat si une nouvelle panne intervenait.

Il a également appris que ce type de machine n'était pas autorisé sur route et qu'à plus ou moins long terme il faudra envisager l'achat d'un nouveau matériel conforme mais plus onéreux.

### **2012/09/08 - PROJET ERDF**

Suite à la visite de Monsieur CHAUMETTE d'ERDF, il a été convenu l'effacement de la ligne haute tension, le renforcement de certaines lignes et l'implantation de nouveaux postes ERDF qui s'intégreront parfaitement dans le paysage.

### **2012/09/09 - PORTAIL CIMETIÈRE**

Un devis de réparation du portail a été demandé. Il se monte à 281 € TTC. Ce devis est accepté à l'unanimité.

### **2012/09/10 - QUESTIONS DIVERSES**

- Nettoyage du fossé d'Orville à la Seugne, il faut compter 10 à 15 h de travail à 55 € de l'heure, soit environ 800 € HT
- Tête de pont cassée par Alain MARTIN, entrepreneur, et tombée dans le fossé
- Octobre rose : la décoration est à faire cette semaine
- Chemins blancs : trous et bosses : à refaire par COLAS
- Poubelle rue des Jardins Fleuris, prévoir un socle et des barrières pour éviter qu'elle « voyage » par grand vent
- Ragondins : attaque dans les maïs de Port Barreau. Véronique FREDERIC a demandé l'intervention d'un piégeur (50 € de frais de dossier + 4,50 € par ragondins : une vingtaine a déjà été attrapée). La CDCHS ne veut pas intervenir.
- Carrefour des communes : les 18 et 19 octobre à Saintes
- Qu'en est-il de l'augmentation substantielle d'impôts sur la CDCHS ?
- Éoliennes : quelle évolution est envisagée ?
- Haut Débit : sur le canton, à part PONS, les autres communes ne seront pas desservies avant 2 ou 3 ans. 30 % du département ne sont pas dégroupés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 30.

#### **Signatures :**

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHOU

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE